

Service juridique

**Information, conseil, accompagnement, soutien technique
en matière du droit applicable aux étrangers,
au service des usagers, des professionnels, des bénévoles associatifs, ...**

①

La permanence Téléphonique



N° Azur : 0 810 50 86 99

(prix d'un appel local)

Permanence du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00.

②

Le Site internet



www.info-droits-etrangers.org



L'information interactive sur les droits des étrangers :

- des fiches pratiques,
- des formulaires téléchargeables,
- des textes de lois,
- les définitions des termes « juridiques » ou complexes,
- **la possibilité de contacter un juriste qui vous répondra sous 48 heures.**

③

L'Accueil sur rendez-vous



**dans les locaux de l'ADATE à Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Vienne,
et dans différentes localités du département de l'Isère**

Grenoble : 5 place Sainte Claire

Tél : 04 76 44 46 52

Bourgoin-Jallieu : Bâtiment Acacias, 5 rue Buffon

Tél : 04 74 28 12 49

Vienne : 7 rue de Gère

Tél : 04 74 85 71 33

→ Vous pouvez bénéficier, si nécessaire, de l'assistance d'un(e) interprète de notre service

Ces actions sont financées par l'ACSE, la DAIC et la Metro, avec la contribution des collectivités territoriales du département de l'Isère.